

RÈGLEMENT DU CONCOURS

THÈME

Photographier un insecte dans son milieu et le mettre en valeur à l'aide de techniques graphiques numériques ou manuelles.

CATÉGORIES

3 prix pour 4 catégories et un Grand Prix toutes catégories confondues.

- Enfants âgés de 6 à 10 ans
- Enfants âgés de 10 à 13 ans
- Jeunes âgés de 14 à 18 ans
- Jeunes âgés de 19 à 25 ans

OUVERTURE DU CONCOURS

Les inscriptions sont ouvertes du 20 mars au 25 août 2021 minuit.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le participant doit être âgé entre 6 et 25 ans (au 01/01/2021) et être domicilié en Alsace.

Le concours est individuel mais le participant peut se faire accompagner dans son projet par un professeur.

Le participant peut utiliser un appareil photo ou un smartphone pour sa prise de vue

1. Prendre un insecte en photo dans son milieu. Le cliché doit être pris en Alsace. Noter le nom de l'insecte, le lieu, la date et l'horaire. Mettre votre nom sur la légende de la photo.
2. Retoucher la photo par un travail graphique original : insertion de dessin, découpages, fond modifié, etc.
Signer la photo retouchée en bas à droite.
Si la photo est retouchée manuellement, la scanner.
3. Choisir un titre pour la photo retouchée et répondre à la question : Pourquoi cet insecte et cette mise en scène ?

Chaque participant doit envoyer la photographie originale avec les données naturalistes et la photographie retouchée signée avec un titre et la réponse à la question.

Format et résolution des photographies

Les photographies doivent être transmises en format jpeg au minimum en 300 dpi, pour une impression en format A3 (29,7 X 42 cm).

Où envoyer son bulletin d'inscription et ses photos ?

La participation se fait obligatoirement en ligne à l'adresse : communication@museumcolmar.org.

Indiquer votre nom, prénom, âge et établissement scolaire fréquenté et le cas échéant, le nom du professeur qui a accompagné votre projet.

**INSECTES,
SHOOTING
EN ALSACE**



**20 mars au
25 août 2021**

Plus de précisions : Joëlle KUGLER, Action Culturelle et Communication du musée
communication@museumcolmar.org ou 03 89 23 36 13.

DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

Le participant affirme que toute image qu'il envoie est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.

Les lauréats autorisent à reproduire et à diffuser leurs œuvres dans le cadre de l'exposition liée au concours et de toute communication liée au concours sur le web, dans la presse et dans les publications réalisées par le musée.

Le lauréat du Grand Prix autorise l'impression et la diffusion de sa création sur les tote bags du musée offerts ou vendus à la boutique.

Les œuvres seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.

LE JURY

L'ensemble des photographies sera soumis à un jury composé notamment de délégués de notre musée et d'autres musées, de professeurs d'art et de sciences naturelles, du directeur de l'école d'arts plastiques de la Ville de Colmar, de photographes et d'un entomologiste, via d'abord une plateforme en ligne, puis en présentiel au musée, entre le 27 août et le 2 septembre 2021.

A l'issue du vote, 13 œuvres seront sélectionnées pour être primées (3 prix dans 4 catégories d'âge et 1 Grand Prix).

Les 13 lauréats seront contactés par mail après la sélection.

LES PRIX

Pour tous les 13 lauréats :

- Impression de l'œuvre primée en haute résolution sur un support de qualité, exposition au musée lors des Journées du Patrimoine en septembre, au milieu des plus belles photographies d'insectes d'une dizaine de photographes naturalistes alsaciens, et remise ensuite au lauréat.
- Visite guidée au musée de l'exposition "Biodiversité 2, crise de conscience" par Caroline Pernin, Vice-Présidente de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie.
- Sortie guidée naturaliste avec Thomas Doutre, responsable des collections entomologiques du musée et Président de l'association Haies Vives d'Alsace, pour l'aspect biologie et milieu de l'insecte, et Marie-Odile Waldvogel, photographe naturaliste, spécialiste de photos d'insectes et Vice-Présidente du Conservatoire des sites Alsaciens (CSA).
Cette sortie aura lieu dans les environs de Bergheim après la sélection des œuvres primées (courant août ou début septembre). La date sera fixée en accord avec les lauréats.
- Entrée gratuite au musée pour deux personnes.

En supplément pour le GRAND PRIX :

- Réalisation de tote bags avec le visuel de l'œuvre primée et le logo du musée (boutique du musée), 5 exemplaires offerts au lauréat.

et pour les 1er prix de chaque catégorie :

- un tote bag avec le visuel du Grand Prix offert